

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 11<sup>e</sup> Rallye Régional de Printemps VHC

### 22 et 23 Mars 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** ..... Lundi 18 février 2025

**Ouverture des engagements :** ..... Lundi 18 février 2025

**Clôture des engagements :** ..... Lundi 10 mars 2025

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire (road-book) :**

Samedi 22 mars 2025 **de 08h00 à 13h55** : Accueil ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

Samedi 22 mars 2025 **de 14h00 à 18h45** : Accueil ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Samedi 22 mars 2025 **de 08h30 à 18h30**

**Vérifications Administratives le :**

Samedi 22 mars 2025 **de 14h00 à 18h45**

Lieu : Accueil ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

**Vérifications Techniques le :**

Samedi 22 mars 2025 **de 14h10 à 19h00**

Lieu : Accueil ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

**Heure de mise en place du parc de départ le :**

Samedi 22 mars 2025 à l'issue des vérifications techniques

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :**

Samedi 22 mars 2025 à **18h30**.

Lieu : Palais Omnisport Gérard CLAUDEL, 1 rue du Général BARRAR, 88100 ST DIE.

**Publication des équipages admis au départ le :**

Samedi 22 mars 2025 à **19h15**, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Publication des heures et ordres de départ le :**

Samedi 22 mars 2025 à **19h15**, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Départ 1<sup>er</sup> Concurrent du :**

Parc fermé de départ, ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE,

le Dimanche 23 mars 2025 à 07h45

**Publication des résultats partiels :**

Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Vérification finale le :**

Dimanche 23 mars 2025 au Centre Autovision à la « Pêcherie », 88100 ST DIE

**Taux horaire de la main d'œuvre :** 60 € TTC

**Publication des résultats du rallye le :**

Dimanche 23 mars 2025, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau d'affichage numérique (<https://www.pksoft.fr/FR/>)

**Remise des prix le :** Dimanche 23 mars 2025 sur le podium d'arrivée, vers 16h15.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

**Le 11<sup>ème</sup> rallye de printemps VHC reprend l'ensemble du règlement standard des rallyes, complète par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le .....<sup>17/12/24</sup>, sous le n°<sup>27</sup> et par la FFSA sous le permis d'organiser N°<sup>27</sup> en date du <sup>17/12/2024</sup>

### *Comité d'Organisation*

---

Président : Jean René DUBOIS

Membres : Les membres de l'Asac Lorrain.

Adresse : Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 VANDOEUVRE CEDEX.

Téléphone : 06 20 30 21 05

Site internet. : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-printemps/presentation>

Email. : [asac.comite@wanadoo.fr](mailto:asac.comite@wanadoo.fr)

Permanence du Rallye :

Palais Omnisport Gérard CLAUDEL, 1 rue du Général BARRAR, 88100 ST DIE.

### *Organisateur technique*

---

Nom : ASAC LORRAIN

Président : Jean René DUBOIS

Secrétariat du Rallye : Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

Téléphone : 06 20 30 21 05

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### **1.1 OFFICIELS**

Idem 11<sup>e</sup> *Rallye de Printemps*, sauf :

**Directeur de course VHC : technique VHC**

CLAUDE David : Licence N°221403

PROTOIS Gerard : Licence N° 1906

### **1.2 ELIGIBILITE**

Le 11<sup>e</sup> Rallye de Printemps compte :

Le Championnat vhc de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025.

Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025.

### **1.3 VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

#### Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

#### Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 31<sup>e</sup> Rallye Régional de Printemps doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.** (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 10 mars 2025.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures VHC dans la limite de 100 voitures maximum sur les 2 épreuves (MODERNE + VHC).**

**3.1.11.P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 315 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 630 €.
- 1 membre de l'équipage licenciés ASAC LORRAIN : 300€

**+ 5€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 4.3 ASSISTANCE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### 4.3.1. PARC D'ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera accessible à partir de 08h00 le Samedi 22 mars 2025.

- Lieu du parc : Ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

Un Parc Remorques étant prévu, les remorques ainsi que tout autres véhicules, seront interdits dans le parc d'assistance : **le non-respect de cette infraction sera sanctionné d'une pénalité en temps.**

- Lieu du parc d'assistance : Ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

**4.3.2.1.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 11<sup>e</sup> Rallye Régional de Printemps VHC représente un parcours de **171.630 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,630 km**

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1-3-5 « Neymont les Fosses » 6,700 km**

**ES 2-4-6 « Grandrupt » 6,510 km**

### 6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

**Samedi 22 mars 2025 de 08h30 à 18h30**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 22 mars 2025 **de 08h00 à 13h55** : Accueil ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

Samedi 22 mars 2025 **de 14h00 à 18h45** : Accueil ancienne usine, 8 rue Sébastien Lehr, 88100 ST DIE.

### 7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

A l'issue de chaque rallye il sera établi : un classement général toutes périodes confondues (hors classic).

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Trois Commissaires choisis par le Responsable des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 <sup>er</sup>	1 coupe
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe

**1 coupe au 1er Equipage Féminin**

La remise des Prix se déroulera le Dimanche 23 mars 2025 sur le podium à partir de 16h15

**ligue03@wanadoo.fr**

---

**De:** Vie Federale FFSA <viefederale@ffsa.org>  
**Envoyé:** lundi 16 décembre 2024 16:46  
**À:** Vie Federale FFSA  
**Cc:** SIMICEV Anita; LAMY Benjamin; SAUVAGE Paul; Service Licences FFSA  
**Objet:** Ouverture Elicence 2025 - Changement de mot de passe pour tous les utilisateurs

**Importance:** Haute

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

L'espace e licence 2025 va ouvrir dans l'heure ([FFSA - Espace privatif](#)).

**Merci de noter que par mesure de sécurité en vue de la nouvelle saison, il sera nécessaire de modifier son mot de passe pour tous les utilisateurs (espace ligue, espace club, espace licencié).**

En vous souhaitant un bon début de campagne licence,

Et restant à votre disposition,

Bien cordialement,

**Le Service Vie Fédérale FFSA**

---

**De :** Vie Federale FFSA <viefederale@ffsa.org>  
**Envoyé :** mardi 10 décembre 2024 18:18  
**À :** Vie Federale FFSA <viefederale@ffsa.org>  
**Cc :** SIMICEV Anita <asimicev@ffsa.org>; LAMY Benjamin <BLAMY@ffsa.org>; SAUVAGE Paul <PSAUVAGE@ffsa.org>  
**Objet :** Infos FFSA licences 2025 - Nouveaux tarifs & date limite saisie cotisations AS  
**Importance :** Haute

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Dans la lignée de notre message précédent, **nous vous rappelons que vous devez saisir vos cotisations 2025 sur votre espace club e-licence avant ce vendredi 13 décembre midi en vue de l'ouverture des licences 2025.**

Pour ce faire, nous vous prions de trouver ci-joint les tarifs des licences et TP 2025.

Nous reviendrons vers vous dans les prochains jours avec des précisions sur les quelques nouveautés ainsi que la mise à jour des autres documents supports (réglementation détaillée et formulaire licences/tp).

Et demeurons, en attendant, à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

**Le Service Vie Fédérale FFSA**